

Mentions Légales

Éditeur

Clermont Auvergne Métropole
64 avenue de l'union soviétique 63000 Clermont-Ferrand
Tél. : 04 73 98 34 00 . <https://www.clermontmetropole.eu>
Directeur de la publication : Olivier Bianchi

Suivi éditorial et pilotage

L'animation éditoriale de la plateforme et le pilotage sont assurés par la Direction des projets de métropole intelligente.

Solution Logiciel et hébergement

OpenDataSoft

Données à caractère personnel

Traitement des données à caractère personnel :

Par principe, les informations figurant dans les jeux de données peuvent être réutilisés par toute personne à d'autres fins que celles de la mission de service public pour les besoins de laquelle les données ont été produites ou collectées. Au delà des obligations liées à la licence de diffusion, indiquée sur chaque jeu de données, il faut avoir grand soin de traiter de manière licite les données à caractère personnel qui pourraient figurer soit dès production des jeux mais aussi lors leur réutilisation.

Conditions de réutilisation des données à caractère personnel

La réutilisation de données se rapportant à une personne physique identifiée ou potentiellement identifiable, à des fins non strictement personnelles ou domestiques, constitue un traitement de données à caractère personnel : elle devra être effectuée dans le respect des principes protecteurs et obligations posés notamment par le Règlement Général sur la Protection des Données RGPD et la loi Informatique et Libertés. La responsabilité de la Collectivité productrice des jeux de données ne saurait en aucun cas être engagée dans le cas où un ré-utilisateur commettait une infraction aux lois et règlements encadrant l'usage des données à caractère personnel.

Information des Personnes

En tant que producteur nous avons pris soin de respecter, en complément du RGPD et de la loi Informatique et Libertés, notamment les obligations du Code des Relations entre le Public et l'Administration (CRPA) et du Code du Patrimoine s'agissant des données d'archives publiques. L'articulation de ces textes a pu conduire à devoir anonymiser certains jeux de données, mais a pu permettre aussi de publier des jeux contenant des données à caractère personnel.

Sauf à ce que la diffusion de leurs données soit nécessaire au respect par la Collectivité d'une obligation légale, les personnes concernées peuvent faire valoir leur droit d'opposition à figurer dans les jeux de données, si celle-ci est fondée sur l'exécution d'une mission d'intérêt public, pour des raisons tenant à leur situation particulière (article 21 du RGPD). L'administration conservera toutefois la possibilité d'y apporter une suite défavorable, en faisant valoir un motif légitime et impérieux supérieur prévalant sur les intérêts et droits et libertés de la personne concernée.

Pour toute question ou pour faire valoir leurs droits les personnes peuvent s'adresser au Délégué à la Protection des Données par voie postale à l'attention de la Collectivité productrice du jeu de données concerné ou par envoi d'un message électronique à : cnil@clermont-metropole.eu .

Licences de réutilisation

Les données ouvertes sont mises à disposition gratuitement par défaut sur des licences libres.
La licence d'exploitation des données est décrite sur chaque jeu de données.